



CONCOURS PHOTO

« INSTALL' LED ! »

Afin de valoriser le savoir-faire de nos clients, un grand jeu-concours photos est proposé à tous les clients de l'entreprise Alliance LED.

La participation à ce jeu, gratuit et sans obligation d'achat, est ouverte à tous les clients professionnels Alliance LED.

Découvrez le calendrier et les modalités du jeu :

Principes du jeu

Vous êtes fier de vos projets d'éclairage LED ?

Alors photographiez cette réalisation avec l'autorisation de votre client.

Un montage avant-après peut être possible.

Laissez libre à votre imagination si vous voulez faire une photo de jour ou de nuit.

N'oubliez pas que nous communiquerons cette photo sur le web avec vos coordonnées (si vous le souhaitez), votre travail sera alors connu et reconnu de tous !

Calendrier et modalités du jeu

Envoyez votre photo, par mail, à Alliance LED jusqu'au 1er juillet 2018 à minuit en laissant vos coordonnées et votre numéro de téléphone et/ou mail pour que des éventuels clients puissent vous joindre.

Le 2 juillet 2018, toutes les photos des participants seront publiées sur notre page Facebook, accompagnées du nom du participant (si vous le souhaitez) et d'un numéro attribué en fonction de leur ordre d'arrivée à Alliance LED.

Le jury sera composé des internautes connectés à notre page Facebook. Les votes se feront sur la ou les photos que vous nous aurez envoyées par le plus grand nombre de « j'aime » sur Facebook jusqu'au 11 juillet 2018, minuit.

Seront attribués aux gagnants de ce concours-photo :

- **1^{er} prix : 1 bon d'achat Alliance LED de 150 €HT***
- **2^{ème} prix : 1 bon d'achat Alliance LED de 100 €HT***

**Valable 1 an, sur toute notre gamme de produits d'éclairage LED*

Les résultats des votes et le nom des gagnants seront publiés le 16 juillet 2018 sur notre page Facebook et sur notre site internet.

Les gagnants seront avertis par téléphone et par mail à partir du 13 juillet 2018.

Participez, sans plus attendre, en envoyant votre photo avec vos coordonnées complètes (nom, prénom, nom de votre entreprise, n° de téléphone...) : par mail à concours@alliance-led.com ou par message privé sur la page Facebook de Alliance LED.

Voir le règlement complet sur notre site : www.alliance-led.com

Bonne chance !



CONCOURS PHOTO « INSTALL' LED ! »

Règlement

Article 1 : ORGANISATEUR DU JEU CONCOURS PHOTOS

L'entreprise ALLIANCE LED, dont le siège est 16 allée Henry Purcell 42000 SAINT-ETIENNE, organise un concours-photos sans obligation d'achat intitulé «INSTALL'LED ! ».

Un concours gratuit destiné à révéler les réalisations d'éclairage LED de nos clients.

Article 2 : PARTICIPANTS

La participation à ce concours photo, gratuit et sans obligation d'achat, est ouvert à tous les clients professionnels Alliance LED.

Article 3 : DEROULEMENT DE L'OPERATION

Les participants doivent réaliser des clichés de leur choix sur la réalisation d'une installation de nos produits LED chez leurs clients.

Cette photo devra bénéficier de l'autorisation de votre client, propriétaire des locaux photographiés. Un document est à votre disposition en téléchargement sur notre site internet pour les autorisations de droit à l'image. Il est aussi préférable que cette photo ne comporte aucune personne physique.

- [Autorisation de droit à l'image de biens privés](#)

La photo sera légendée (nom de votre entreprise, vos coordonnées (si vous le souhaitez) et un numéro attribué par ordre de réception de votre (vos) photo(s) sur notre boîte de réception mail. Ces photos seront publiées sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/AllianceLed42/>

Les participants doivent réaliser 1 ou plusieurs clichés et l'envoyer à l'adresse suivante : concours@alliance-led.com

1- Dépôt des œuvres

Seules les images déposées à l'adresse mail suivante : concours@alliance-led.com du **14 mai 2018 au 1^{er} juillet 2018 inclus**, seront prises en compte pour la participation au concours. Toute participation enregistrée après cette date et cet horaire, ne sera pas prise en compte par les organisateurs.

2- Date de publication des résultats du jury

Sauf cas de force majeure, la publication des résultats sur <https://www.facebook.com/AllianceLed42/> et <https://www.alliance-led.com> aura lieu au plus tard le **16 juillet 2018**. Les photos postées par les participants seront soumises au vote des autres fans de la page via une application. Les lauréats seront ceux qui



comptabiliseront le plus de « J'aime » sous son visuel, au **11 juillet 2018 minuit**. Ce contrôle, effectué à l'échéance du jeu, se fera par l'entreprise Alliance LED.

3- Date de publication des résultats suite au vote des Fans de Facebook

Sauf en cas de force majeure, les résultats seront **communiqués le 13 juillet 2018** par mail et/ou par téléphone et **publiés le 16 juillet 2018 sur notre page Facebook <https://www.facebook.com/AllianceLed42/> et sur notre site internet <https://www.alliance-led.com>**

Article 4 : RECOMPENSE

Les récompenses de ce concours photo sont les suivantes :

- **1^{er} prix : 1 bon d'achat Alliance LED de 150 € H.T. valable 1 an, utilisable sur toute notre gamme de produits LED.**
- **2^{ème} prix : 1 bon d'achat Alliance LED de 100 € H.T. valable 1 an, utilisable sur toute notre gamme de produits LED.**

Article 5 : DROITS DES PHOTOS

Le participant au concours cède gratuitement aux organisateurs les droits de diffusion, de reproduction, de représentation et d'adaptation de cette photographie, pour toute exploitation, sur les sites internet de Alliance LED dans le cadre de la promotion des produits Alliance LED sans pouvoir en retirer aucune rémunération. Cette autorisation d'exploitation est consentie, pour le monde entier, à partir de l'envoi, pour une durée illimitée.

En tout état de cause, en s'inscrivant au concours, le Participant s'engage à ce que le contenu de son/ses œuvres déposée sur le Site respecte l'ensemble des législations en vigueur et plus particulièrement :

- Respecte l'ordre public et ne soit pas contraire aux bonnes mœurs ;
- - Respecte les droits de propriété intellectuelle des tiers ;
- - Ne porte pas atteinte à la réputation, à la vie privée et à l'image de tiers ;
- - Ne contient pas de propos dénigrants ou diffamatoires ;
- - Ne présente pas de caractère pédophile ;
- - Ne heurte pas la sensibilité des mineurs ;
- - Ne présente pas de caractère pornographique ;
- - Ne porte pas atteinte à la sécurité ou à l'intégrité d'un Etat ou d'un territoire ;
- - N'incite pas à la discrimination qu'elle soit basée sur le sexe, la religion, la nationalité, l'invalidité, l'orientation sexuelle, l'âge ou les opinions politiques ;
- - N'incite pas au crime, à la haine, à la violence, au suicide et au racisme.
- - N'incite pas à commettre un crime, un délit ou un acte de terrorisme ;
- Cette liste n'étant pas exhaustive.

Cette photo devra bénéficier de l'autorisation de votre client, propriétaire des locaux photographiés. Un document est à votre disposition en téléchargement sur notre site internet pour une autorisation de droit à l'image. Il est aussi préférable que cette photo ne comporte aucune personne physique.

- [Autorisation de droit à l'image de biens privés](#)

Article 6 : LITIGES



Le présent Concours est soumis à la Loi Française.

Article 7 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les informations indispensables que les participants communiquent sur les sites internet <https://www.alliance-led.com> et <https://www.facebook.com/AllianceLed42/> dans le cadre du concours permettent aux organisateurs de traiter leur participation audit concours (envoi à votre adresse électronique ou postale, de tout prix, information...).

Tous les participants au concours, disposent en application de cette loi, d'un droit d'accès, d'opposition, de modification, de rectification et de suppression relatif aux données les concernant.

Toute demande d'accès, d'opposition, de modification, de rectification ou de suppression, doit être adressée aux organisateurs, à l'adresse : ALLIANCE LED, 16 allée Henry Purcell, 42000 SAINT-ETIENNE.

Article 8 : DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique, Par rapport au contenu de la Photographie, quelques conseils à suivre qui ne sont pas exhaustifs :

- Attention à la reproduction d'immeubles (historiques ou récents), pouvant donner droit à la prise de droits d'auteur notamment;
- Ne pas reproduire de mobilier urbain pouvant être grevé de droits de tiers;
- Ne pas représenter des objets de stylisme (vêtements, meubles, objets) Marqués.
- Toute représentation de marque d'alcool ou de tabac ou de situation de consommation est interdite.

Fait à Saint-Etienne, le 14/05/2018